

# Les grandes surfaces poussées à ne plus vendre de tabac

## SANTÉ La ministre wallonne Greoli veut « dénormaliser » l'usage

- Alda Greoli a présenté le premier plan wallon anti-tabac. Il court jusqu'en 2030.
- Elle demande aux grandes enseignes de prendre leurs responsabilités.
- Leur présence dans notre vie quotidienne influence la consommation.

**A** l'occasion de la présentation du premier plan wallon anti-tabac, Alda Greoli (CDH) a lancé un fameux pavé dans la mare. La ministre régionale de la Santé souhaite la fin de la vente de cigarettes, de cigares et de tabac par les enseignes de grande distribution.

La responsable wallonne n'a pas le pouvoir d'imposer une telle disposition. Son intervention relève tout au plus de la demande pressante pour des questions, facilement compréhensibles, de santé publique. Si rien ne devait bouger dans les prochains mois, Alda Greoli se réserve toutefois la possibilité d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci mette la pression sur le secteur en vue de discussions approfondies ou même d'une interdiction formelle, le cas échéant.

### Le plan wallon impressionne surtout par sa durée : il couvre les années 2018 à 2030

« L'abondance et la proximité des lieux de vente de tabac ont une influence sur la consommation, explique la ministre. Je demande donc aux chaînes de distribution de réfléchir dans le cadre de leur responsabilité sociale au retrait de la vente de cigarettes dans les grandes surfaces. Cela contribuerait à dénormaliser le tabac et à soutenir les actions de prévention de la Wallonie. »

Alda Greoli note que les cigarettes et autres produits parallèles ne peuvent plus être vendus dans les supermarchés en Autriche, en France, en Italie ou en Espagne notamment. Aux Pays-Bas, la chaîne Kruidvat, qui dispose de points de vente en Belgique, a décidé d'éradiquer le tabac de ses magasins.

« En Wallonie, dit encore la Liégeoise, je suis consciente que cette démarche de renoncement aurait un coût pour le secteur de la grande distribution. Mais cela n'est rien en regard du coût collectif de la cigarette pour la société. »

Pour le reste, le plan wallon dévoilé ce mardi impressionne surtout par sa durée : il couvre les années 2018 à 2030 et mobilise l'ensemble des acteurs concer-

nés par la prévention du tabagisme ou la lutte contre ses effets. Pour marquer le coup, le gouvernement wallon a décidé de couler dans le béton les subsides annuels attribués aux opérateurs. Ceux-ci s'étendront désormais sur plusieurs exercices afin de permettre un travail sur le long terme. La première période couvrira les années 2019 à 2022. Un montant annuel de 822.000 euros est assuré. ■

ERIC DEFFET

### LES CHIFFRES

#### Un Wallon sur quatre est un fumeur

Selon les derniers chiffres connus (2013), la Wallonie comptait sur son sol 25 % de fumeurs, avec des disparités importantes entre sous-régions. La plupart de ces personnes (22 %) sont considérées comme des fumeurs quotidiens, ils consomment donc en moyenne 16 cigarettes par jour. Ils sont 800.000 dans ce cas au sud du pays. A l'échelle de la Belgique cette fois, quarante personnes meurent tous les jours des suites du tabagisme. On considère que dans nos régions, une hausse de 10 % des taxes et accises sur le tabac entraîne une diminution de consommation de l'ordre de 10 %.

E.D.

## réaction La grande distribution « s'étonne »

**A**ujourd'hui, le tabac est disponible dans tous les grands magasins ! Or l'abondance et la proximité des lieux de vente de tabac ont une influence sur la consommation... » La ministre de la santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles Alda Greoli (CDH) a remis la lutte contre le tabagisme dans l'actualité en présentant en ces termes le premier « Plan wallon sans tabac » 2018-2030. Objectif principal : pousser la grande distribution à réfléchir pour qu'à terme, elle retire cigarettes et tabac de ses rayons.

Comeos, la fédération du commerce et des services qui représente la grande distribution, se dit « étonnée de cette annonce ». Dominique Michel, son directeur général, l'affirme : « Si la ministre Greoli vise une mesure de santé publique, elle doit viser l'ensemble des commerçants qui vendent du tabac et pas seulement une partie de ces commerces, à savoir les supermarchés. Si les pouvoirs publics compétents décidaient de restreindre ou d'interdire la vente de tabac, les membres de Comeos mettraient immédiatement en œuvre ces mesures... pour autant qu'elles s'appliquent à l'ensemble des commerçants. »

Les trois enseignes principales de la grande distribution se rangent derrière cette réaction « étonnée » de Comeos. Colruyt ajoute constater une « de-

mande » de la part de leurs clients qui « tiennent à pouvoir acheter leur tabac » dans leurs enseignes. « Nous n'avons pas l'intention actuellement d'arrêter de vendre du tabac, avance la communication du groupe. Ce produit est autorisé par la loi et nous nous conformons totalement à la législation, qui détermine la manière dont le produit peut se vendre. »

Delhaize tient à rappeler que le tabac n'est pas particulièrement mis en avant dans ses supermarchés : « Nous n'en faisons pas la promotion. Cela fait plusieurs années que nous avons réduit la visibilité de ces produits dans nos magasins. Globalement, le tabac n'est plus visible au niveau des caisses où se situent les principaux « achats d'impulsion ». Cela nous semble cohérent par rapport à ce que l'on met en avant. »

Carrefour précise que « la vente de tabac dans les supermarchés est déjà très réglementée. Mais si le législateur souhaite l'interdire, elle doit prendre sa responsabilité : il faut réfléchir au retrait général du tabac et non à un seul type de commerce. Pourquoi la grande distribution et pas les libraires ? »

D'après les chiffres de la Cimabel, la Fédération des producteurs de tabac en

Belgique et au Luxembourg qui représente chez nous les quatre fabricants de tabac principaux, le « libraire-press shop » est la principale voie d'achat de tabac, regroupant environ 25 % des volumes de vente. Suivent les petits supermarchés avec 21 %, puis 18,5 % pour la grande distribution. Les stations-services montent à 13,5 % et les nightshops, 6,5 %. Le reste rassemble 16,5 % des achats-ventes.

Christine De Baets, représentante de la Cimabel, prend ainsi position pour le secteur : « Nous estimons qu'une interdiction de vente dans la grande distribution constitue une restriction du commerce libre et loyal. Une concertation avec tout le secteur concerné s'impose, car cette restriction de la

vente du tabac pourrait mettre en péril des emplois qui lui sont liés dans la grande distribution. » Argument de poids selon les fabricants du secteur : malgré l'interdiction de vente dans les supermarchés, la consommation de tabac ne faiblit pas. « Nous voyons que, dans les pays où il y a une restriction des canaux de vente, la consommation est même plus élevée que dans d'autres pays », avance Christine De Baets. ■

MARIE THIEFFRY

**18,5 %**  
du tabac  
est acheté  
en grande  
distribution